

D. A moitié prix?—R. Oui. Cet article ne serait pas fabriqué pour être vendu à perte.

M. Heaps:

D. Qui fixe le prix?—R. Le vendeur et l'acheteur entre eux.

D. Le prix est fixé de consentement mutuel?—R. Oui, c'est un prix convenu entre eux. Ils tombent d'accord sur un prix. L'acheteur veut acheter à un prix très bas, et le vendeur veut vendre—dans ce cas il vend évidemment sa marchandise presque pour rien. Il est évidemment à court d'argent.

M. Factor:

D. Que le vendeur ferait s'il ne voulait pas vendre?—R. Il aurait certainement de grandes difficultés avec sa banque, car il sera à court d'argent. Ce sera probablement la raison de la vente.

M. KENNEDY (*Rivière-la-Paix*): Ces ventes se rattachent-elles aux annonces?

M. SOMMERVILLE: Oui, dans chaque cas.

M. Young:

D. Ce mobilier avait-il une mauvaise couleur, ou était-ce pour quelque autre raison qu'on n'a pu le vendre?—R. Je ne dirais pas cela. Beaucoup de ces mobiliers en parfait état sont vendus à ce prix dans les ventes spéciales, lorsque le fabricant a plus de marchandises que d'argent et qu'il lui faut les sacrifier.

D. Il en a fabriqué plus qu'il ne peut en vendre, et il est tenu de s'en débarrasser. N'est-ce pas?—R. C'est une des raisons.

M. Sommerville:

D. Ou c'est peut-être un échantillon de mobilier?—R. Peut-être et un acheteur se présente.

D. L'item en question est un mobilier de salle à dîner de neuf morceaux. Les matières premières ont coûté \$89.75; la main-d'œuvre directe s'est montée à \$64.60; le total des frais généraux à \$40; le prix de revient de la fabrique à \$194.35; les frais commerciaux à \$58; soit un prix de revient à la fabrique de \$252, et ce mobilier a été vendu \$132.15. Ces \$132 comparés au prix de revient des matières premières de \$89.75 et de \$64.60 pour la main-d'œuvre directe, montrent la perte qui en résulte, à combien il a été vendu au-dessous du prix de revient des matières premières et de la main-d'œuvre directe?

M. HEAPS: Le même pourcentage de frais généraux est-il imputé sur tous les items comme sur celui-ci?

M. SOMMERVILLE: Apparemment, dans la fabrique en question.

M. Young:

D. Avez-vous enquêté sur les frais généraux dans ces fabriques?—R. Oui. J'ai fait une enquête sérieuse sur tous les frais généraux dans un certain nombre de fabriques.

D. Et vous faites un rapport là-dessus aussi?

M. SOMMERVILLE: Oui.

M. Sommerville:

D. Quant aux salaires, le bordereau de paye montre une situation analogue. C'est indiqué dans le bordereau que vous avez devant vous, dans le cas des 26 fabriques. Vous avez vérifié les salaires, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Le nombre moyen d'employés est indiqué ici. Puis, je vois "M", "B" et "F". Qu'est-ce que cela?—R. Hommes, garçons et femmes.